

Sommaire

1. Edito « A la croisée des chemins ».
2. La grève enseignante, présentation du colloque par Alain Dalançon.
3. Les professeurs du second degré affectés d'office en Algérie, Communication d'Alain Dalançon au colloque du CODHOS sur « Les archives algériennes des partis et syndicats ».
4. Quelques-uns des documents envoyés par le S3 d'Algérie.
5. L'AG de l'IRHSES, le 4 avril 2012 à Reims
6. Le CA du lundi 26 novembre 2012.

ATTENTION !

L'année scolaire 2012-2013 est maintenant commencée.

Il est donc temps de penser à adresser votre cotisation (individuelle ou de S2-S3) à l'IRHSES dans les meilleurs délais.

Le montant n'a pas changé :

individuels et S1 : 20€

(soutien 45€)

S2 et SD-FSU : 40 €

(soutien 80 €)

S3 : 125 €

(soutien 225 €)

Associations-syndicats :

60 € (soutien 150 €)

NOUVEAU !

L'IRHSES a maintenant la possibilité de délivrer aux adhérents individuels une attestation pour les impôts. La cotisation ne vous revient donc qu'à 66 % de ce que vous payez réellement !

Pourquoi ne pas en profiter pour prendre une cotisation de soutien !

A la croisée des chemins

Cela fait maintenant 27 ans que l'IRHSES a été créé par le SNES. Avec des hauts et des bas, l'Institut a survécu dans des contextes bien fluctuants.

Une équipe de trois militants continue à essayer de faire fonctionner cet institut dont la sphère d'intervention s'est réduite par rapport à ses objectifs ambitieux de départ. Il est cependant incontestable qu'une somme d'expériences a été acquise, qu'un fonds d'archives important - sans équivalent pour un syndicat national - a été trié et mis à la disposition des chercheurs, que des travaux de recherches ont été menés et publiés... Notre institut est maintenant connu et même reconnu parmi les associations équivalentes et auprès des universitaires spécialistes de l'histoire de l'éducation et du syndicalisme.

Nous sommes cependant à la croisée des chemins pour trouver un nouveau souffle, qui ne pourra venir que d'un intérêt plus grand des militants encore actifs du SNES pour leur institut de recherches historiques.

Pour maintenir le lien avec eux et entre toutes les générations de militants, nous avons dû faire évoluer nos outils, certes avec un temps de retard par rapport à l'évolution galopante des moyens de communication. Ainsi notre bulletin *Points de Repères* imprimé n'a bientôt plus correspondu à cet objectif, d'autant qu'il nous aurait coûté cher si nous avions voulu maintenir une parution soutenue. Nous avons alors inauguré *PDR infos* qui correspondait mieux à une information plus suivie. Nous en arrivons maintenant à considérer que c'est le site internet rénové qui est aujourd'hui le plus à même de répondre à ce besoin de donner les informations avec possibilité de réactions et de commentaires.

Faut-il pour autant supprimer PDR et PDR infos ? Nous le pensons pas. Nous continuerons à éditer des numéros du titre PDR, imprimé en nombre, pour publier des études sur des sujets ayant des résonances actuelles ou en lien avec notre activité d'élaboration des biographies dans le nouveau Maitron. Quant à *PDR infos*, nous le concevrons beaucoup plus comme un outil d'échanges de réflexions et d'expériences et de publications ponctuelles de communications. Ainsi ce numéro contient-il le texte de la communication qu'A. Dalançon a faite à la journée du CODHOS sur les archives algériennes, qui ne sera publié nulle part ailleurs. Nous y avons ajouté les CR des dernières réunions, AG et CA, qui certes sont sur le site mais que certains lecteurs ne peuvent consulter car ils n'ont pas accès à internet ; ils n'en sont pas moins souvent les plus fidèles de nos adhérents et nous devons penser à eux.

En formant le vœu que notre appel soit entendu pour que survive l'entreprise dont les bases avaient été jetées en 1985 !

A. Dalançon, P. Petremann, G. Réquigny

La grève enseignante - Colloque de l'Institut de la FSU

Présentation du colloque par A. Dalançon

Chers ami(e)s, cher(e)s camarades,

En tant que président de l'IRHSES, je suis heureux de prendre la parole à l'ouverture de ce colloque, au nom de ses organisateurs.

D'abord parce que sa préparation scelle la collaboration entre l'Institut de recherches de la FSU et le nôtre. Ce qui me permet de souligner l'important travail de toute l'équipe qui a fonctionné auprès de Laurent Frajerman qui a assuré la direction de ce colloque: Nada Char, Jackie Viel, Gérard Blancheteau, Jean-Michel Drevon pour l'institut de la FSU sans oublier son président Gérard Aschiéri, et de notre côté, plus modestement car c'est l'institut fédéral qui a été le maître d'œuvre, Gérard Réquigny et notre collaboratrice Françoise Chevalier

La seconde raison de satisfaction réside dans sa mise en route qui résulte aussi d'un partenariat avec deux instituts universitaires, le CURAPP, le Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique de l'université d'Amiens, et le Centre de recherches historiques de l'université de Paris VIII présidée par Danièle Tartakowsky (elle devait présider une séance mais malheureusement elle est prise aujourd'hui par ses obligations de nouvelle présidente de Paris VIII)

Nous remercions surtout ces deux instituts universitaires d'avoir bien voulu apporter en quelque sorte leur caution scientifique à ce colloque en présidant une séance et en nous proposant des communications.

Remercier ces universitaires des enseignements supérieurs ne signifie pas que nous ne mesurons pas au même prix le concours d'autres professeurs qu'on appelait aussi universitaires jusque dans les années 1960, historiens ou non, actifs ou retraités, et en même temps militants syndicalistes. Je dirai simplement que certains sont auteurs de thèses sur l'histoire du syndicalisme enseignant. D'autres n'ont fait connaître leurs recherches que par des articles et des livres. D'autres enfin ont été ou sont toujours des militants syndicalistes chargés de responsabilités importantes.

Cette diversité des intervenants, nous l'avons voulue, à travers soit des communications, les trois notes écrites publiées dans le dossier que chaque participant a en main, ou la participation à la table ronde. A cela

plusieurs raisons. Nous pensons en effet qu'il n'y a que des avantages à confronter sur un même sujet les analyses de spécialistes de sciences voisines mais distinctes que sont l'histoire, la sociologie et les sciences politiques. Mais surtout, ce qui fait l'originalité de l'approche d'instituts de recherches syndicalistes comme les nôtres, c'est de croiser les regards de militants et de scientifiques.

Le sujet s'y prête. La grève enseignante. Une grève particulière à bien des égards. Sans empiéter sur l'introduction de Laurent, qui va tracer après moi les axes problématiques de ce colloque, permettez-moi de retenir trois caractères de cette particularité.

Le premier réside dans l'impact de la cessation du travail par les enseignants : elle ne porte pas atteinte à la plus-value capitaliste; elle ne fait pas perdre d'argent à l'Etat-patron. Les moyens de pression des syndicats enseignants par la grève sur le pouvoir politique ne sont donc pas exactement de même nature que ceux des autres travailleurs non-fonctionnaires sur leurs employeurs, même s'ils se situent dans le même système politique, économique et social.

Le second est historique. Pendant très longtemps la grève, marqueur de l'identité ouvrière, n'a pas fait partie des pratiques ni de la culture des enseignants. Respectueux de la loi, des valeurs républicaines, attachés à leur mission d'éducateurs, ils n'ont pas osé enfreindre massivement l'interdiction aux fonctionnaires de faire grève durant toute la IIIe République et le régime de Vichy.

Le troisième relève également de l'histoire mais aussi du Droit. Si à partir de 1946, les fonctionnaires ont obtenu le droit plein et entier de faire grève garanti par le statut général de la fonction publique, ils ont dû l'exercer dans le cadre des lois qui le réglementent. Or ce droit a été de plus en plus réglementé, dans ses formes, ses préavis, ses rétorsions financières (voir les notes de Quentin Lohou et d'André Dellinger).

Je terminerai en formant donc le vœu que la diversité d'approches de l'histoire de cette grève particulière qu'est la grève enseignante, permette une réflexion ouverte, une analyse lucide de notre propre histoire, afin d'être mieux à même d'affronter les défis présents et à venir.

Les actes de ce colloque co-organisé par l'Institut de recherches de la FSU et l'IRHSES, qui réunit 170 participants au lycée Diderot à Paris, le 11 octobre 2012, seront publiés et disponibles au début de l'année 2013.

« Les archives algériennes des partis et syndicats »

Les professeurs du second degré affectés d'office en Algérie Communication d'A. Dalançon au colloque du CODHOS du 12 octobre 2012

Dans la décennie 1950, des centaines de jeunes professeurs, hommes et femmes, furent affectés en Algérie, contre leurs vœux, après leur réussite aux concours du CAPES ou de l'agrégation. Après 1954, ils parlèrent d'« affectation d'office », bien que la procédure ne relève pas d'un règlement d'exception au regard de l'application du statut général de la fonction publique de 1946, dans la mesure où les départements algériens étaient constitutifs du territoire national. Du moins jusqu'à la loi du 1^{er} août 1957 qui institua « les nominations et détachements d'office de certains fonctionnaires de l'État hors du territoire européen de la France ». Son décret d'application du 2 avril 1958 précisa que « s'agissant de l'Algérie et des territoires relevant de l'organisation commune des régions sahariennes, à aptitude égale, le choix devra se porter dans toute la mesure compatible avec l'intérêt du service, sur les fonctionnaires les plus jeunes et les moins chargés de famille. » Enfin une ordonnance du 29 octobre 1958 ajouta que la nomination ou le détachement d'office ne pourrait excéder une année.

Cette législation et cette réglementation instituaient de fait un véritable service civil obligatoire en Algérie pour les jeunes enseignants des deux sexes, auquel ils ne pouvaient légalement échapper, au risque de perdre le bénéfice de leur concours.

Cette pratique, légalisée à partir de 1957, suscita le rejet quasi-unanime des jeunes enseignant(e)s, d'autant que les hommes, en tant que réservistes, étaient en outre astreints à participer à des gardes, des contrôles d'identité voire des « opérations » dans les « unités territoriales », sous contrôle militaire¹.

Le principal syndicat de l'enseignement secondaire, le SNES-FEN (Syndicat national de l'enseignement secondaire), ultra représentatif, aussi bien en métropole qu'en Algérie, fut donc amené à réagir à partir de 1956. Mais les militants responsables algériens ne suivirent pas ceux de la métropole dans leur condamnation des nominations d'office.

La sous-scolarisation en Algérie

Pour comprendre la nature des problèmes et des positions, il faut d'abord prendre la mesure de la sous-scolarisation en Algérie. À la Libération, les militants instituteurs et professeurs enseignant en Algérie

¹ Témoignages précis dans Arch. IRHSES, DA/41

avaient bien compris que son avenir dans le giron de la république dépendrait pour une large part du développement de la scolarisation de la population musulmane. La IV^e République, encore en gestation, avait lancé un plan ambitieux de scolarisation par le décret de novembre 1944. Dans la décennie suivante, de nouveaux efforts furent accomplis mais bien insuffisants en raison des retards considérables accumulés et de la croissance démographique. Le second degré restait le parent pauvre, encore plus que le premier degré.

Lors du congrès national du SNES de 1952², André Weiler, au nom de la section académique (S3) d'Algérie³, le déplorait. S'il faut « accélérer la scolarisation dans le premier degré, disait-il, il serait absurde de ne pas augmenter corrélativement l'effort de scolarisation dans le second degré » car l'Algérie devrait s'efforcer de former une bonne partie de ses maîtres du premier et du second degré et du technique et s'équiper dans tous les secteurs de la vie sociale au risque de former « des aigris et des déclassés ». Il insistait surtout sur l'effort à faire en faveur des « fillettes musulmanes et de l'élément féminin en général ».

En effet sur les 23 653 élèves qu'accueillaient les lycées et collèges⁴ de l'académie en 1949, il n'y avait que 2 431 garçons musulmans et 301 filles, soit 10% d'élèves musulmans alors que cette population représentait 90% de la population totale. On retrouvait des proportions identiques dans l'enseignement supérieur : 347 étudiant(e)s musulmans aux facultés d'Alger sur 5 047 étudiant(e)s et 300 autres inscrits dans des facultés métropolitaines.

Plus encore que les sections académiques du SNES de la métropole - qui étaient également confrontées au problème de l'ajustement de l'offre à la demande croissante de poursuite d'études dans le second degré -, celle d'Algérie réclamait donc chaque année des constructions scolaires nouvelles et des créations de postes d'enseignants. Elle demandait en particulier le développement des lycées franco-musulmans (ex-

² *L'Université syndicaliste*, organe national du SNES, n°85, 2 mai 1952, p. 12.

³ Professeur au lycée franco musulman d'Alger, il succéda à Bogliolo comme secrétaire général du S3 en 1956 avant de devenir censeur au lycée d'Oran à la rentrée 1956.

⁴ La plupart ex écoles primaires supérieures, transformées en collèges modernes en 1942 ; ces chiffres n'incluent donc pas les effectifs d'élèves des cours complémentaires.

medersas transformées en 1951) et l'organisation de l'enseignement de la langue arabe à tous les niveaux, conformément au statut de 1947.

Après 1954, dans le cadre d'un nouveau plan de scolarisation décennal, l'académie d'Alger ne fut pas la plus mal lotie en matière de créations de postes dans ses 50 lycées et collèges accueillant environ 35 000 élèves. Mais ce qui lui manquait le plus c'étaient les professeurs. La situation n'était pas nouvelle ; elle s'aggravait cependant dramatiquement d'année en année, bien que beaucoup de jeunes enseignants aient été affectés depuis le début de la décennie dans ces départements très déficitaires, souvent contre leurs vœux. Mais ces premières nominations n'étaient pas compensées par un flux de plus en plus important de mutations vers la métropole.

Les chiffres fournis par le recteur pour l'année 1956⁵ donne la mesure de la crise : sur 1 744 postes budgétaires de professeurs et d'adjoints d'enseignement, 592 (le 1/3 !) n'avaient pas été pourvus. Le recours aux délégations rectorales attribuées à 124 licenciés, 153 titulaires d'un certificat de licence au moins, 66 instituteurs et 63 élèves professeurs, n'avait pas empêché que 182 postes restent entièrement vacants. On imagine les conséquences sur les effectifs des classes et la qualité de l'enseignement, en particulier en dehors des grandes villes, où il n'existait souvent aucun professeur titulaire.

La charte revendicative du S3 d'Alger

Les responsables du SNES en Algérie étaient ulcérés par cette situation qui compromettait gravement le progrès des enseignements de second degré en Algérie et partant la résolution du « drame algérien », séparant de plus en plus les deux communautés européenne et musulmane. Ils croyaient en effet encore à la possibilité de maintenir « la paix fraternelle » entre Algériens, « sans distinction d'origine et de croyance » et à leur « mission d'éducateurs ».

Après les événements de février 1956, les secrétaires des sections académiques du SNES, du SNET (Syndicat national de l'enseignement technique-FEN) et du SGEN (Syndicat général de l'Éducation nationale-CFTC) lancèrent d'ailleurs un « appel aux enseignants, à la jeunesse, aux populations d'Algérie »⁶ : ils comptaient « sur tous les hommes, toutes les femmes de bonne volonté de ce pays pour continuer énergiquement la lutte contre l'ignorance, les racismes, les fanatismes religieux, la maladie, la misère » et affirmaient « leur désir constant de voir l'université et

l'école publique demeurer, au profit de tous les Algériens, un facteur de progrès intellectuel, social, économique et d'épanouissement démocratique... »

Ils s'arc-boutaient en même temps sur le principe que l'Algérie était une partie de la France et que toutes les règles de la fonction publique devaient donc s'y appliquer. Dans la « charte revendicative » qu'ils élaborèrent à la fin 1955⁷, ils réaffirmèrent donc « le libre-jeu des mutations Algérie-Métropole et vice-versa », tout en admettant l'envoi en Algérie des débutants lors de leur première nomination (suivant une proportion qui ne doit pas être supérieure à celle des autres académies) ». Mais conscients que cela ne suffirait pas pour régler le déficit d'enseignants, ils proposaient de titulariser dans le corps des certifiés, à l'issue d'une année de stage et d'une inspection, les AE (adjoints d'enseignement), les MI-SE (maîtres d'internat, surveillants d'externat) et les auxiliaires licenciés en poste en Algérie, sous réserve qu'ils s'engagent à y servir au moins deux années et cinq années pour les candidats métropolitains. Il demandait en outre que les professeurs titulaires acceptant de venir en Algérie bénéficient d'avantages pécuniaires et de carrière. Notons que la plupart de ces revendications furent satisfaites en 1957, mais, à supposer qu'elles attirent des candidat(e)s, elles ne permettraient pas de résoudre dans l'immédiat la grave crise du manque de professeurs.

Les incompréhensions entre métropolitains et Algériens en 1956

Au congrès national du SNES de Pâques 1956, les représentants du S3 d'Algérie se félicitèrent de la reprise de la majeure partie de leur charte dans la motion corporative votée mais ils ne comprirent pas que le congrès vote une motion supplémentaire désapprouvant les premières nominations contre leurs vœux des jeunes professeurs.

Ils votèrent cependant la motion générale sur l'Algérie dont ils avaient négocié en partie les termes avec les rapporteurs, Ghouti Benmerah⁸, secrétaire général adjoint, et Paul-Louis Letonturier⁹, secrétaire du S3 de Paris. Tout en condamnant « les privilèges des grands féodaux capitalistes, seuls bénéficiaires du système colonial », « les partisans algériens des méthodes fascistes », tout comme les « fractions extrémistes de la population autochtone », le congrès affirmait sa volonté de voir « régler pacifiquement le problème algérien par une consultation sans préalable et sans exclusive de toutes les organisations

⁷ Arch. IRHSES, *ibid.*

⁸ Voir sa biographie par A. Dalançon dans le Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier, mouvement social

⁹ Voir sa biographie par A. Dalançon, *ibid.*

⁵ Rapport du recteur à la direction du Second degré du MEN, Arch. IRHSES, DA/41

⁶ Arch. IRHSES, *ibid.*

représentatives de la population algérienne », afin que « toutes les populations examinent ensemble le régime qui permettrait aux uns et aux autres de vivre sans heurts sur le sol natal. »

Cette motion se différenciait nettement de celle présentée par Louis Guilbert¹⁰, leader du courant B (ex-cégétiste), qui affirmait que l'objectif était de « rétablir l'amitié entre le peuple algérien et le peuple français en rétablissant la paix sur la base de la reconnaissance du fait national algérien »¹¹. « Fait national algérien » que les militants algériens récusaient comme faux, contraire à l'histoire, au Droit et aux réalités.

Ils furent surtout choqués par la motion additive présentée par la majorité s'opposant formellement à l'envoi du contingent en Afrique du nord, au rappel des jeunes maintenus ou rappelés sous les drapeaux et demandant la suppression des mesures disciplinaires frappant les soldats condamnés. Nicolas Staropoli, trésorier du S3, qui allait en devenir quelques mois plus tard le secrétaire, intervint pour dire que, pacifiste durant sa jeunesse, il comprenait que les jeunes camarades ne veuillent pas aller faire la guerre en Algérie mais « qu'il y avait les nécessités de la patrie », qu'en l'occurrence il ne s'agissait pas « d'une guerre véritable » mais de « faire cesser le terrorisme et de protéger les populations, mission qu'on ne pouvait confier aux seuls Algériens »¹². D'ailleurs, ajoutait-il, de nombreux collègues sont mobilisés dans les unités territoriales et vont le soir, après la classe, surveiller les points stratégiques. Le débat fut houleux. Des militants algériens accusèrent les jeunes qui refusaient de servir en Algérie d'inconscience et de couardise. La motion fut néanmoins votée grâce à un vote par mandats : 8 996 pour, 3 026 contre, 2 115 abstentions et 6 044 refus de vote... Résultat ambigu qui illustrait bien les clivages, interrogations et hésitations à prendre parti...

À leur retour en Algérie, les responsables du S3 furent interpellés par une partie des syndiqués, parfois très vivement. Surtout après la parution dans *L'US* d'un article signé par des militants nationaux MI-SE de toute tendance intitulé « La guerre que nous ne voulons pas faire »¹³. Des syndiqués indignés envoyèrent des

lettres de démission : ils n'acceptaient pas la condamnation des premières nominations en Algérie, ni celle de l'envoi du contingent, encore moins la reconnaissance du « fait national algérien ». Les démissionnaires restèrent sans affiliation, rejoignirent parfois le SNALC ou une « Association de défense de l'enseignement secondaire en Algérie » qui, sous couvert d'apolitisme, défendait en fait le maintien du *statu quo*. Quant aux quelques adhérents musulmans, ils furent de plus en plus tentés de rejoindre le FLN. Le même phénomène se produisait en même temps dans le SNI. Il faut aussi tenir compte du grand nombre de départs vers la métropole et de la désaffection du syndicat par les jeunes arrivants, de sorte que le S3 qui comptait 1 054 syndiqués en 1954 en perdit plus de 30% au cours des deux années suivantes.

De fait, les responsables « autonomes »¹⁴ du S3 n'avaient pas réussi à « bannir du débat syndical toutes discussions concernant les aspects politiques des événements d'Algérie » comme l'avait décidé à une très large majorité un référendum à bulletin secret organisé en janvier 1956. L'Université ne pouvait rester dans une situation de neutralité, « au-dessus de la mêlée », comme ils se plaisaient à le redire.

L'aggravation de la crise des affectations en 1957

Les nouvelles dispositions prises par le Gouvernement en 1957 au regard des affectations et des mutations des professeurs ne firent qu'envenimer un peu plus la situation.

En janvier, le ministre de l'Éducation nationale, René Billères, délégua au recteur d'Alger la responsabilité conjointe avec la directeur du second degré de « toutes les décisions relatives aux mouvements du personnel de l'Algérie vers la métropole et de la métropole vers l'Algérie ». Dans une note, le recteur préconisa donc que toute mutation de l'Algérie vers la métropole ne pourrait intervenir que si le fonctionnaire était effectivement remplacé par un nouvel arrivant, instituant de fait une véritable « relève »¹⁵. Quant aux nouvelles nominations, elles viendraient essentiellement des premières nominations « des jeunes gens issus des concours » et des « licenciés d'enseignement qui, pour bénéficier des conditions spéciales de titularisation, seront autorisés à exercer comme professeurs en Algérie ». Il ajoutait

militant du nouveau parti socialiste après le congrès d'Épinay puis ministre de François Mitterrand, était alors membre du PCF et avait été élu secrétaire national des MI-SE l'année précédente).

¹⁴ Depuis la scission de la CGT de 1948, la FEN et ses syndicats nationaux avaient décidé de ne pas rester à la CGT et de choisir l'autonomie ; le droit de tendance fut reconnu ; les majoritaires, anti-cégétistes, étaient donc qualifiés d'« autonomes ».

¹⁵ Arch. IRHSES, DA/41.

¹⁰ Voir sa biographie par A. Dalançon, *ibid*.

¹¹ Cette motion publiée dans *L'US* fut soumise à référendum, elle fut approuvée par 44% des votants (50% des inscrits), 24% la repoussèrent et 32% s'abstinrent. En Algérie, il n'y eut que 22% de votants, les pour représentaient 42%, les contre 44%.

¹² Militant autonome, il avait été officier de renseignement dans le groupe Bretagne de l'Armée de l'Air.

¹³ *L'US* n° 144 du 23 avril 1956, signé par Foucault, Gauvrit, Mme Harding et Louis Mexandeau (ce dernier qui deviendra

qu'il convenait que l'administration « bannisse l'expression « nomination d'office » : il s'agit simplement, disait-il, d'une première nomination qui ne se distingue des autres que par la nécessité d'y assumer en ce moment un devoir particulier, auquel tous les jeunes devraient être également soumis. » Il terminait en cherchant à rassurer : « De nombreux inspecteurs généraux ont bien voulu parcourir l'Algérie, cette année. Ils peuvent témoigner que la vie n'est impossible nulle part... »

Sur les premières nominations, la position du recteur était identique à celle du S3. Il n'en allait pas de même au sujet de la « relève ». Les demandes de mutation vers la métropole étaient de plus en plus nombreuses (30% des professeurs en place en 1957 !), venant souvent de syndiqués et même de militants responsables. Le S3 éleva donc la plus énergique protestation contre cette mesure d'exception, qui en suivait une autre, celle de la suspension de tous les organismes consultatifs pour l'Algérie (décret du 26 octobre 1956). Il fut suivi par le congrès national du SNES de Pâques 1957. Mais il ne fut pas satisfait par la rédaction de la motion : si le congrès n'admettait en effet pas que les mutations d'Algérie vers la métropole soient refusées, il n'admettait pas non plus que des nominations d'office en Algérie soient prononcées « tant que tous les postes métropolitains ne seraient pas pourvus » et décidait « de soutenir par tous les moyens en son pouvoir les camarades dans ces situations ».

Encore plus que l'année précédente, ces désaccords faisaient écho à des divergences de plus en plus profondes sur l'analyse des « événements » et leur solution. Le S3 d'Algérie ne se retrouvait dans aucune motion soumise à débat dans les S1 (sections locales) avant le congrès. Évidemment pas dans celle de Guilbert-Petite du courant B qui condamnait la politique algérienne du gouvernement Guy Mollet et proposait la « négociation pour un cessez-le-feu avec ceux qui se battent ». Mais il n'approuvait pas non plus celle présentée par Pierre Broué¹⁶, au nom de la majorité autonome, demandant une solution négociée sur la base du plan proposé par le gouvernement français, c'est-à-dire : cessez-le feu (avec référence à la formule de « la table ronde »), élections libres, négociations des rapports franco-algériens¹⁷. Il défendit une autre motion propre qui réfutait la notion de « fait national algérien » pour lui substituer celles de « fait national musulman en Algérie » et de « fait national français en Algérie ». Dans l'académie d'Alger, la motion Staropoli

¹⁶ Voir sa biographie par J.G. Lanuque dans le Dictionnaire Maïtron, op. cité

¹⁷ Le taux de participation au vote préliminaire tomba par rapport à l'année précédente de 50 à 46%. La motion Guilbert-Petite obtint 3586 voix, 33% des votants, celle de Broué, 2459 voix, 23% mais il y eut 4089 abstentions...

recueillit 72% des suffrages contre 20% à la motion Guilbert-Petite et seulement 8% à celle de Broué. Ses attendus ne furent pas du tout retenus dans la motion de synthèse générale votée au congrès, qui mit l'accent sur la condamnation du recours à la torture¹⁸. Le fossé ne fit que s'approfondir un peu plus entre les Algériens et les métropolitains malgré une visite du secrétaire général Pierre Dhombres¹⁹ en Algérie en juin 1957.

La législation d'exception en 1958

Comme on pouvait s'y attendre, malgré les avantages accordés aux enseignants volontaires pour aller en Algérie, et malgré des premières nominations autoritaires, le premier mouvement fut catastrophique : trop peu d'arrivants pour trop de partants. Le gouvernement décida donc de trancher avec la loi du 1^{er} août 1957 instituant cette fois la « nomination d'office ». La fiction selon laquelle les départements algériens étaient des départements comme les autres s'écroulait, comme s'écroulait la fiction que l'État procédait à une politique de simple « maintien de l'ordre ».

Le SNES, le SNET et la FEN protestèrent alors vivement contre le principe des nominations d'office mais surtout au motif qu'il dissuadait les jeunes de choisir une carrière enseignante, mettant ainsi en cause y compris le recrutement en métropole. Et en février 1959, le secrétaire général du SNES, demandait que, si ces nominations étaient prononcées, elles soient les plus courtes possible.

Quant au S3 d'Alger, conscient du rejet des nominations d'office, qu'il ne pouvait que rejeter également, il s'accrochait toujours en 1958 aux avantages matériels, afin de « trouver des volontaires pour donner aux enfants d'Algérie, quelle que soit leur origine, quel que soit leur statut politique, l'enseignement auquel ils ont droit. » S'il vota la motion générale du congrès de mars 1958 qui se terminait par l'affirmation de la « recherche d'une solution pacifique du drame algérien, précédée de l'affirmation du droit d'auto-détermination des populations algériennes », il l'interprétait dans un sens particulier ; il estimait en effet qu'il « est impossible d'envisager l'abandon pur et simple des Français d'origine européenne et musulmane vivant en Algérie, par la reconnaissance de l'indépendance d'une « République algérienne », avant

¹⁸ Sur l'analyse complète de l'évolution des positions du SNES sur la guerre d'Algérie voir le n° spécial de *Points de Repères*, n° 13, par Louis Le Yaouanq, analyse reprise et approfondie par A. Dalançon, *Histoire du SNES, t1, Plus d'un siècle de mûrissement des années 1840 à 1966-67*, IRHSES, 2003. Les positions du SNES ne furent pas exactement les mêmes que celles de la FEN, voir Guy Brucy, *Histoire de la FEN*, Belin, 2003.

¹⁹ Voir sa biographie par A.Dalancon dans le Dictionnaire Maïtron, ibid.

toute négociation ou consultation démocratique des populations intéressées. »²⁰

CONCLUSION

Il est aujourd'hui très difficile de connaître le nombre exact des jeunes professeurs qui furent nommés ou mutés en Algérie au cours de cette période, en dehors de leurs obligations militaires. Certains le furent volontairement, pour pouvoir bénéficier des mesures de titularisation exceptionnelles et parfois aussi pour « se rendre compte » ; le plus grand nombre furent contraints. Tous cherchèrent à rentrer le plus rapidement possible comme la majorité de ceux qui étaient installés en Algérie depuis plus longtemps. Ainsi le secrétaire du S3, Staropoli obtint-il sa mutation pour la métropole à la rentrée 1958, au lycée Lakanal de Sceaux, laissant un S3 exsangue et désorganisé dont la direction fut reprise par André Cléac'h²¹, qui lui-même partit en 1960 mais parce qu'il était menacé de mort par l'OAS.

Il est tout aussi difficile de connaître le nombre exact de jeunes professeurs nommés d'office qui refusèrent leur affectation en Algérie. Tous par crainte, d'autres en outre par acte militant. Certains réussirent à négocier une nouvelle nomination en métropole en s'appuyant sur leur état de santé ou leur situation familiale (parents en mauvaise santé) avec l'appui de commissaires paritaires du SNES ; d'autres persistèrent dans leur refus, perdirent alors le bénéfice de leur concours et durent se contenter de délégations rectorales en métropole. Bien après l'indépendance de l'Algérie, il fallut que les militants du SNES unifié à partir de 1966, mènent de longs combats pour que leur concours soit reconnu.

Cette question subalterne en apparence, par rapport au reste des aspects de ce qu'on appelait le « drame algérien », est riche de significations pour l'historien.

Elle révèle d'abord toutes les contradictions et dégâts d'un système colonial que la IV^e République avait été incapable de faire évoluer suffisamment pour aboutir à une véritable assimilation de la population musulmane qu'elle s'était promise de réaliser. Elle met en lumière les contradictions de l'Etat républicain dirigé par un gouvernement socialiste qui suspend toutes les garanties démocratiques et institue une législation et une réglementation d'exception sur une partie du territoire national.

Mais elle révèle aussi les contradictions du syndicalisme enseignant « autonome ». Il lui est vite

²⁰ Arch. IRHSES, DA/41.

²¹ Voir sa biographie par A. Dalançon, Dictionnaire Maïtron, ibid.

impossible de cantonner ses prises de position au simple respect des Droits de l'Homme et à la défense de la laïcité réduite à la neutralité religieuse et politique, au motif que ce serait la seule manière de maintenir l'unité et la solidarité du corps enseignant dont il est porteur et défenseur de l'identité. Même quand il traite un problème corporatif (nominations, mutations ou avantages de carrière), il est rattrapé par la dimension politique de l'état de guerre. Les divergences beaucoup plus profondes apparaissent alors sur l'analyse du « problème algérien » entre enseignants se réclamant des mêmes valeurs des deux côtés de la Méditerranée. Et à l'intérieur de chacun des deux ensembles apparaissent ainsi les préférences politiques, au demeurant fluctuantes. Plus en Algérie qu'en métropole se creuse également une incompréhension entre générations : les jeunes sont quasiment unanimes à refuser d'aller en Algérie, à la fois par crainte et par hostilité plus ou moins affirmée contre la guerre.

Tout cela laissera des traces profondes, à la fois dans les histoires personnelles mais aussi dans le syndicalisme enseignant lui-même. C'est parmi les jeunes professeurs qui furent mobilisés en Algérie, militairement ou civilement, que se recrutèrent les militants qui allaient prendre les commandes à partir des années 1970 et cela jusqu'à la fin du siècle.

Sur les deux pages suivantes, un aperçu de la variété des documents envoyés par le S3 d'Algérie et conservés par le secrétaire général du SNES

Le MAITRON 8 (de Lem à Mel)

c'est

946 communistes ; 323 socialistes ; 48 PSU ; 23 extrême-gauche ; 8 anarchistes ;

386 CGT ; 110 CFTC - CFDT ; 233 FO ; 320 syndicalistes enseignement ; 58 autres syndicalistes (cadres, autonomes, etc.) ; 1 syndicalistes étudiants ;

143 résistants ; 21 volontaires en Espagne républicaine ;

72 chrétiens ; 19 associatifs (hors chrétiens)

32 coopérateurs et/ou mutualistes ;

55 intellectuels ; 6 féministes.

Réservez sans attendre le tome 8 auprès des Éditions de l'Atelier ;

55 € + 5 € de frais de port.

L'IRHSES - LA VIE DE L'IRH
AG de l'IRHSES le 04 avril 2012
au congrès national du SNES à Reims

Présents : Alain Dalançon (Président), Gérard Réquigny (Trésorier), Matthieu Leiritz (SNES S4), Louis Weber (CA), Michel Blin (CA), Bouchart (CA), Hervé Le Fiblec (CA), Didier Engels (Nancy-Metz), François Berlinghi (Corse), Charles Casabianca (Corse), Frédérique Lalys (Rennes), Georges Fabien Claveau (Clermont-Ferrand), José Dupuis (Poitiers), Laurent Schmitt (Nancy-Metz), Angela Stafanatos (Paris), Jean-Jacques Le Masson (Bordeaux), Laurent Frajerman (Institut FSU).

Excusés : Louis Astre, Jean-Louis Barbier, Stéphane Rio, Pierre Pétremann.

Ouverture de la séance à 9h.

1- Rapport d'activité

Le président **Alain Dalançon** présente le rapport d'activité.

En raison du calendrier des congrès du SNES qui a été bouleversé, la dernière AG, qui se tient traditionnellement dans le cadre des congrès, s'est déroulée en mars 2009 à Perpignan.

Depuis, l'IRHSES a maintenu son activité malgré la faiblesse de ses moyens - humains en particulier. Le faible nombre de S3 représentés à cette AG confirme cette observation. Le président espère que l'arrivée à la responsabilité du secteur formation syndicale du S4 (M. Leiritz et F. Boule) va permettre une meilleure connexion avec la direction nationale du SNES.

Le président passe ensuite en revue les différents compartiments de l'activité de l'IRHSES et trace en même temps quelques perspectives.

- Archivage :

Ce gros travail, qui ne se voit pas, a accaparé une grande partie de l'énergie de l'équipe. Une étape importante est cependant en train d'être franchie. La numérisation des archives anciennes est aujourd'hui achevée. Un 3e envoi aux ANMT est en cours de préparation comportant les derniers cartons numérisés des archives du S4, d'autres qui ne l'ont pas été ; il comportera aussi les archives du SNET conservées par Louis Astre (39 cartons) qui ont été numérisées et une cinquantaine de cartons du S3 de Lille. Nous avons rencontré le mois dernier la personne qui s'occupe des archives syndicales : E. Vignier.

Toutes les archives du SNES et des syndicats qui l'ont précédé (SNCM, SNET) sont donc consultables au siège de l'IRHSES, soit les originaux,

soit les copies numérisées. On pourra bientôt consulter en ligne sur le site des ANMT les inventaires de toutes les archives qui y sont déposées.

Un gros problème reste à résoudre, celui des archives numériques contemporaines. Nous demandons aux S3 de conserver le maximum d'informations sur des DVD.

- Publications :

Un seul numéro imprimé de PDR, le n° 33 sur l'évaluation du travail enseignant qui a été distribué au congrès. Nous attendons surtout des demandes de la part de la direction nationale du SNES pour permettre l'éclairage historique de grands sujets. Sans doute faudra-t-il penser dans un avenir proche à traiter ce qu'on appelé l'École moyenne, le projet d'École fondamentale, ou bien ce qu'il faut entendre par revalorisation, reclassement...

Nous avons préféré mettre l'accent sur une publication numérique (mais tout de même imprimée par photocopie) plus maniable que PDR : *PDR infos*. Sa parution a connu un rythme soutenu durant les 2 premières années après sa mise en route en 2009, mais elle s'est espacée depuis la rentrée dernière. Nous attendons en effet que les S3 nous fasse parvenir des contributions... qui ne viennent pas. La mise en route du nouveau site internet faite par Louis Weber rend moins utile la parution d'un PDR infos où il n'y aurait que des informations sur notre activité. Il va falloir trouver la meilleure articulation entre le site et ce bulletin numérisé.

Le président insiste à nouveau auprès des S3 pour qu'ils mettent en place des groupes de travail pour conserver leurs archives et écrire leur histoire, à l'imitation de ce qui se construit dans le S3 de Lille. La mémoire des faits et des hommes et femmes se perd en effet d'une façon qui risque d'être

irréversible : dernier exemple en date, celui d'un militant important, Jean Le Squin, secrétaire du S2 puis S3 de Rennes (cégétiste) dans les années 1940 et 1950, dont le nom même est complètement ignoré au S3 actuel...

- Biographies

Le travail de recherches et d'écriture des biographies dans le Nouveau Maitron est très accaparant. Nous sommes intervenus dans le cadre de l'HIMASE pour que le travail du groupe enseignant coordonné par J. Girault fonctionne suivant des critères reconnus par tous, en utilisant les nouveaux outils informatiques du Maitron.

G. Réquigny fait maintenant partie du bureau de l'HIMASE comme A. Dalançon et est chargé du très gros travail de la mise en ligne des biographies validées par J. Girault.

Nous avons eu la satisfaction de constater que dans les tomes 6 et 7, nos biographies tenaient une bonne place dans la version papier.

Le tome 8 (lettres Lem-Mel) devrait sortir à l'automne. Il va falloir s'atteler bientôt au tome 9, il en restera encore 3, un par an avant de commencer la période 1968-fin du XXe mais ce sera la responsabilité de nouvelles générations, même si on peut commencer à préparer leur travail.

- Recherches et colloques

Toutes ces activités n'ont guère laissé le temps au président de poursuivre son travail d'écriture du tome 3 de l'Histoire du SNES dont une 1^{ère} partie a été soumise au CA de l'IRHSES mais qui reste un peu en panne.

D'autant qu'il a fallu répondre à différentes sollicitations.

- Le colloque sur mai-juin 1968 qui s'est tenu à Lyon les 25, 26 et 27 mars 2009 a vu paraître ses actes aux PUR au 1^{er} trimestre 2011 : *A chacun son mai ?* La communication d'A. Dalançon sur *Les professeurs du second degré « long » en 1968* s'y trouve publiée.

- Le colloque organisé par l'IUFM de Champagne-Ardenne et l'INRP à Troyes le 10 janvier 2010 « Surveiller, éduquer et instruire dans l'enseignement secondaire. Des maîtres d'études aux assistants d'éducation XVIIIe-XXIe siècles ». A. Dalançon y a fait une communication sur « Les enjeux de la syndicalisation des personnels de surveillance dans les syndicats de la Fédération de l'Éducation nationale (1945-1981) ». Nous attendons la parution des actes.

- La journée du CODHOS sur les archives africaines à la rentrée dernière à la Sorbonne. A. Dalançon a fait une présentation des archives du SNES et de la FIPESO conservées sur le sujet par l'IRHSES et L. Weber a fait une intervention sur la FIPESO.

Le président se félicite que soit remis en route un pôle histoire dans l'Institut de recherches de la FSU grâce à l'arrivée de Laurent Frajerman qui a été invité à cette AG. En perspective un colloque sur la grève enseignante à la rentrée.

Discussion :

Matthieu Leiritz présente la nouvelle orientation du secteur formation syndicale du SNES qui (c'est une décision du Congrès) souhaite apporter un éclairage historique à la formation syndicale. Il y aura donc un travail entre ce secteur et l'IRHSES dans le cadre de la préparation des stages.

Laurent Frajerman présente la relance de l'activité historique au sein de l'Institut de la FSU. Un travail est engagé sur l'histoire de la FSU et un colloque en préparation sur la grève enseignante. Bien évidemment l'IRHSES est associé à ces travaux.

Georges Bouchart aborde le travail entrepris sur l'histoire du S3 de Lille à partir des témoins encore vivants. Un travail d'inventaire est en cours.

Hervé Le Fiblec a engagé un travail similaire sur le S3 d'Amiens.

Louis Weber présente le site de l'IRHSES qu'il a « modernisé » et sur lequel il pense souhaitable que les S3 puissent y mettre des informations. Il aborde le travail réalisé au sein de l'HIMASE.

Laurent Schmitt fait état d'une contribution écrite de Paul Berger qui n'a pu venir à Reims et qui est excusé. Il fait circuler une photo des archives d'Étienne Camy-Peyret que Paul a rassemblé et qu'il détient. Elles se composent d'un certain nombre de cartons.

2- Rapport financier

Le trésorier **Gérard Réquigny** présente le rapport financier.

Un tableau reprenant l'état des recettes et des dépenses est distribué, tableau qu'il commente. Lors de la discussion, **Frédérique Lalys** s'étonne de la faiblesse des ventes.

3- Votes sur les rapports

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Pour le rapport financier, les deux résolutions suivantes sont soumises au vote et sont adoptées à l'unanimité.

1^{ère} RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

2^e RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 211 € au compte de report à nouveau.

Le montant du report à nouveau s'élevant à 43 628,43 euros sera porté à 42 417,23 euros.

3- Composition du CA de l'IRHSES

Le Président, Alain Dalançon, fait état de la liste des membres du CA et propose d'y adjoindre Matthieu Leiritz et Laurent Frajerman.

La liste proposée et composée comme suit est adoptée à l'unanimité.

CA de l'IRHSES élu le 4 avril 2012

Barbier Jean-Yves, Astre Louis, Auduc Jean-Louis, Beauquier Jean-Paul, Berge Marcel, Blanchard François, Blin Michel, Bouchart Georges, Bouret Luc, Bujard Alain, Dalançon Alain, Dellinger André, Frajerman Laurent, Girault Jacques, Guillemont André, Hubert Roland (co-SG SNES), Koechlin Philippe, Laville Philippe, Le Fiblec Hervé, Leiritz Matthieu, Petite Jean, Petremann Pierre, Pouzache Danielle, Renard Daniel, Réquigny Gérard, Rio Stéphane, Rosevègue André, Rozenkier Joseph, Slawny Jean, Sorel Etya, Szajnfeld Raphael, Thomy André, Toussanel Pierre, Vuailat Monique, Weber Louis, Becker Alain (SNEP).

La séance est levée à 11h.

Compte-rendu du CA de l'IRHSES du lundi 26 novembre au siège de l'IRHSES

Présents : A. Dalançon, P. Pétreman, G. Réquigny, J. Girault, L. Weber, D. Renard, M. Blin, Ph. Koechlin, L. Frajerman, F. Blanchard. (plus Françoise Chevalier notre collaboratrice).

Excusés : A. Dellinger, L. Astre, P. Toussanel, S. Rio, M. Bouchard, J. Slawny, A. Thomy, M. Leiritz, H. Le Fiblec, R. Szajnfeld.

La séance est ouverte à 14 h 30 par le président A. Dalançon

Il fait approuver l'ordre du jour :

- compte-rendu d'activité depuis l'AG du 4/04/2012
- bilan financier et subvention à l'édition du livre de L. Frajerman
- modifications des statuts
- projets d'activités pour 2013.

1- Compte-rendu d'activité

- **Le nouveau site internet** mis en place par L. Weber est fonctionnel et est alimenté régulièrement depuis juin 2012, de sorte que l'activité de l'IRHSES peut être suivie facilement : 40 articles, 3900 visites depuis le début.

- **Le dernier envoi de 590 cartons d'archives aux ANMT de Roubaix** a eu lieu au début du mois de juin. Grâce au travail d'E. Vignier, tout l'inventaire de nos

archives est en ligne sur le site des ANMT. Une nouvelle équipe a été mise en place aux ANMT après le départ en retraite de F. Bosmann. A. Dalançon a rencontré la personne en charge des archives syndicales à l'AG du CODHOS : Frédérique Ledru.

- **Dans le cadre du programme de numérisation de documents entre BNF et CODHOS**, l'IRHSES vient de proposer à l'AG du CODHOS du vendredi 16 novembre, tenue au siège de la confédération FO, la numérisation du bulletin de l'association puis du Syndicat des EPS de 1909 à 1939, de l'Ecole technique et du Travailleur de l'enseignement technique de 1933 à 1939 et du bulletin d'informations du SPES de 1937 à 1939 (voir précisions sur le site).

- **L'IRHSES a participé à la journée sur les archives algériennes** organisée par le CODHOS le 12 octobre 2012 à la maison de la Fondation des sciences de l'Homme. Cette journée a été très intéressante, et suivie par de nombreux jeunes

chercheurs. A. Dalançon a fait une communication sur les jeunes professeurs affectés d'office en Algérie lors de la séance de l'après-midi présidée par Michel Pigenet. Aïssa Kadri, professeur à Paris VIII, qui participait à la table ronde, lui a demandé le texte qui devrait être publié en Algérie.

- **L'IRHSES a poursuivi son travail de rédaction des biographies du tome 8 du nouveau Maitron** qui vient de paraître et qui sera présenté au public le 5 décembre prochain au CHS de la rue Malher. A cette occasion l'AG des Amis du Maitron se réunira, A. Dalançon a participé à la réunion du bureau qui a préparé cette AG.

- **L'IRHSES a resserré ses liens avec le secteur formation syndicale du SNES** qui nous demande des fiches courtes sur différents sujets et de participer à des stages pour apporter un éclairage historique sur la construction des revendications. Nous avons ainsi participé au stage nouveaux militants de juin dernier.

- **L'IRHSES a participé à la préparation du colloque sur la grève enseignante**, dont l'Institut de Recherches de la FSU était le maître d'œuvre. A. Dalançon a prononcé le discours d'ouverture le 11 octobre dernier et a fait une communication sur la grève administrative de 1965.

Laurent Frajerman, coordinateur du travail et responsable du colloque, donne des détails, notamment sur la sortie prochaine des actes du colloque qui devraient être prêts pour le congrès de la FSU.

Une réunion entre les trésoriers de l'IRHSES et de l'Institut de la FSU devrait avoir lieu pour faire le bilan financier du colloque lui-même (l'IRHSES s'était engagé pour 500€) et pour le financement des actes (les deux présidents doivent se revoir).

L. F. donne également des précisions sur l'exposition en préparation concernant l'histoire de la FSU, à laquelle A. Dalançon a participé. Démontable, elle devrait être présentée au congrès national de janvier puis dans les SD/FSU.

Le bureau répond aux questions portant sur le détail des activités ; **le CA approuve l'activité du bureau.**

2- Finances et Statuts

- Bilan financier

Le trésorier G. Réquigny explique qu'il faut dorénavant respecter des règles très strictes pour la comptabilité qui est vérifiée par les experts-comptables du SNES.

Il présente le bilan financier à la fin de l'année scolaire 2012 (fiche détaillée distribuée).

L'exercice de l'année 2011-2012 présente un déficit de 1433,49€. Il s'explique par de trop faibles rentrées de cotisations alors qu'un n° de PDR pour le congrès a coûté 1638,52€. Il reste cependant en caisse 13053,38€ sur le CCP. Par ailleurs le fonds de réserve en SICAV se monte à 27579,07€.

Le CA vote le quitus au trésorier et approuve le texte suivant :

« *Le CA a examiné les comptes de l'année 2011-12, il approuve les comptes de l'exercice et affecte les sommes en report à nouveau.*

A la clôture des comptes, le 31 août 2012, les recettes s'élevaient à 857,64€. Le résultat net comptable est une perte de 1443,49€.

Ces comptes seront présentés pour être approuvés à l'Assemblée générale prochaine de 2013 »

- **La nouvelle composition du CA** approuvée par la dernière AG du 4/04/2012 est rappelée.

A noter qu'Ethya Sorel a manifesté le désir de ne plus faire partie du CA.

Le CA rappelle également que conformément aux statuts, un secrétaire général du SNES en exercice est membre de droit du conseil d'administration et vice-président, en l'occurrence Roland Hubert.

- **Examen de la demande de subvention** transmise par l'institut de la FSU pour l'édition du livre de Laurent Frajerman, *Les frères ennemis de la FEN, le courant « unitaire » sous la IVe République*. Ce livre provient d'un résumé de la thèse de L.F ; auquel il a ajouté le résultat de diverses recherches dont certaines ont été publiées dans des articles. Il sera édité en partenariat par l'Institut de la FSU et les éditions Syllepse. Il devrait comporter 400 pages environ et être vendu 27 ou 29€. L'institut Aigueperse de l'UNSA éducation s'est engagé à verser une subvention de 1 000€, Unité et action devrait également verser une subvention identique.

Après discussion, le CA approuve le versement par l'IRHSES d'une subvention de 1 000€ à condition que le logo de l'IRHSES figure sur le livre.

- **Le toilettage des statuts de l'IRHSES est souhaitable** : ils avaient été rédigés à une époque où le SNES était encore dans la FEN et dans la perspective d'en faire un lieu de rencontre de tous les syndicats du second degré et du supérieur, voire d'en faire une association reconnue d'utilité publique, en tout cas bénéficiant de subventions publiques. Rien de tout cela n'est arrivé ; le SNEP s'est doté de son propre institut, comme la FSU qui obtient toutes

les subventions, sans en redistribuer à l'IRHSES. Par ailleurs une grande partie des individus membres fondateurs sont hélas décédés. Enfin les experts comptables demandent une mise en conformité avec les pratiques observées.

Le président attire donc l'attention du CA sur les articles qui devraient être modifiés concernant la composition des membres, le Conseil d'administration et l'Assemblée générale. Un débat a lieu. Le président recueillera les suggestions des membres du CA et le bureau fera des propositions concrètes de modifications qui seront examinées par un prochain CA au printemps prochain avant que l'AG ne tranche puisqu'elle est seule habilitée à modifier les statuts.

3- Projets pour 2013

- **Archives** : un travail est nécessaire pour accéder plus facilement aux archives numérisées en interne. Il n'est pas question pour l'instant d'une mise en ligne externe. Le travail de classement des archives nouvelles devra se poursuivre (gros arrivage des archives d'E.Bressan).

- **Formation syndicale** : le travail de préparation des fiches devra se poursuivre, notamment pour le stage nouveaux militants.

- **PDR infos** devrait être plus régulier. Le prochain numéro publiera notamment la communication d'A. Dalançon sur les affectés d'office en Algérie. A la demande de L. Weber, le texte sera également transmis à l'HIMASE pour figurer sur son site.

- **PDR imprimé** : un numéro sera publié en 2013 comportant un article de L. Weber sur la FIPESO et un autre de J. Girault sur les rapports entre ENSET et militantisme syndical

- **Le travail de recherches pour les biographies du tome 9** du nouveau Maitron se poursuivra. A la demande de J. Girault, seront ajoutés sur le site de l'IRHSES les militants du second degré qui n'ont pas été traités par les membres de l'IRHSES. Le travail se fera dans la mesure où ces militants peuvent être repérés dans la base de données : c'est assez facile pour ceux qui ont été syndicalistes, beaucoup plus difficile pour ceux qui ne l'ont pas été.

- **A la suite de la réunion du bureau de l'HIMASE**, il faudrait s'atteler au traitement des biographies des militants pour la période 1968-1992. Un gros travail préparatoire, similaire à celui qui avait été fait il y a plus de 10 ans, consisterait dans l'établissement de listes à partir des listes de candidats à la CAN du SNES, des résultats aux élections professionnelles. Il faudra le plus tôt possible faire remplir des questionnaires type aux sélectionnés avant qu'ils ne vieillissent trop ou disparaissent. Si l'on peut d'ores et déjà rédiger des bios, il faut le faire ; elles seront mises sur le site MEL (Maitron en ligne).

Le CA approuve le programme de travail.

La séance est levée à 16h 45.

VISITEZ régulièrement le site de l'IRHSES : lrhses.snes.edu



Bulletin d'adhésion ou de ré-adhésion 2012-2013

A retourner à IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

	COTISATION NORMALE	COTISATION SOUTIEN
Individuelle	20 €	45 €
Association/Syndicat	60 €	150 €
SNES – S1	20 €	45 €
SNES – S2 / SD FSU	40 €	80 €
SNES – S3	125 €	225 €
SD FSU	40 €	80 €

Je joins un chèque de€ à l'ordre de l'IRHSES

correspondant à une cotisation normale

ou de soutien

Nom :

Prénom

Adhésion individuelle

Assoc./Synd. • préciser :

S2 préciser :

S3 préciser :

SD FSU préciser :

Adresse :

Tel :

Mail :@